OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES

(acquisitions d'immobilisations corporelles, travaux sur immobilisations corporelles et frais d'études y afférents, sauf subventions portant uniquement sur du matériel et des outillages techniques)

MODALITES DE PUBLICITE ET D'AFFICHAGE

(cf décret n° 2020-1129 du 14 septembre 2020 pris pour l'application de l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales) - texte applicable aux opération d'investissement dont le <u>commencement d'exécution est postérieur au 30 septembre 2020</u> -

TYPE DE SUBVENTION	AFFICHAGE		LOGOS
	AVANT ET PENDANT LES TRAVAUX (dans les 15 jours à compter du commencement d'exécution de l'opération)	APRES LES TRAVAUX (pour toute opération d'investissement dont le coût total est supérieur à 10 000 euros et au plus tard 3 mois après l'achèvement des travaux)	A APPOSER (à demander auprès des services instructeurs des dossiers)
DETR			PRÉFET DU MORBIHAN
FNADT	→ A la mairie ou au siège de la collectivité territoriale ou du groupement :		Liberté Égalité Fraternité
DSIL classique DSID	 ⇒ affichage du plan de financement (coût total de l'opération et montant des subventions apportées par les différentes personnes publiques) ⇒ mise ligne sur le site Internet si celui-ci existe → Sur le lieu de l'opération : 		PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE Liberté Égallité Fraternité
DSIL exceptionnelle 2020 FNADT Relance (en complément les logos DSIL ou FNADT)	Installation d'un panneau d'affichage ou d'une affiche en un lieu aisément visible du public faisant apparaître : - le coût total de l'opération - le logotype ou l'emblème des personnes publiques qui ont attribué une subvention sous la forme de lignes d'égale dimension - le montant des subventions accordées	Dans un lieu aisément visible du public : apposition d'une plaque ou d'un panneau permanent faisant apparaître les logotypes ou emblèmes, à dimension égale, des personnes publiques ayant subventionné le projet. Respect de la charte graphique du gouvernement applicable à la date de l'affichage Lien: https://www.gouvernement.fr/charte/charte-graphique-panneaux-de-financement/panneaux-de-financement.	En complément du logo DSIL ou FNAD
DSIL rénovation thermique 2021 DSID rénovation	 → A la mairie ou au siège de la collectivité territoriale ou du groupement : □ affichage du plan de financement (coût total de l'opération et montant des subventions apportées par les personnes publiques) □ mise ligne sur le site Internet si celui-ci existe → Sur le lieu de l'opération : 	(Sous réserve des dispositions applicables aux projets s'inscrivant dans un programme co-financé par l'Europe)	En complément du logo DSIL
thermique 2021	Installation d'un panneau d'affichage ou d'une affiche en un lieu aisément visible du public faisant apparaître : - le coût total de l'opération - le logotype ou l'emblème des personnes publiques qui ont attribué une subvention sous la forme de lignes d'égale dimension - le montant des subventions accordées		Financé par l'Union européenne NextGenerationEU

→ Versement de la subvention :

Une photo des supports d'affichage une fois installés sera exigée et devra être transmise à la préfecture ou au sous-préfectures de Lorient et Pontivy selon l'arrondissement d'appartenance, au plus tard au moment de la demande de versement de la subvention.